Le Secrétaire
du Comité de Bassin

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 2 JUIN 2023

Secrétariat : Agence de l'Eau Artois-Picardie - 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 818 - 59508 Douai Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 71 52 95 - www.eau-artois-picardie.fr

Ordre du Jour

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 3 mars 2023

2 - Point d'étape de la tournée des SAGE

3 - Plan adaptation au changement climatique (PACC) : Compte-rendu des propositions du 2ème forum « changement climatique » du 13 avril 2023 et examen des actions prévues au projet de PACC Artois-Picardie

4 - Plan Eau

5 - Préparation du 12ème Programme d'Intervention : méthode d'élaboration globale

6 - Projet de plan d'actions Nitrates

Liste d'émargement

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (12)				
" Sous-collège "			Présents	Mandats
Régions / Nord Pas-de-Calais		VANNOBEL Bernadette	Excusée	Mandat LECLERCQ Jérôme
Départements	Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
	Aisne	QUATREBOEUFS Marie-Hélène	Excusée	Mandat FLAJOLET André
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau		CORDIER Nicole	Excusée	
		LECLERCQ Jérôme	Présent	
		LEMAIRE Patrick	Excusé	
		MAMETZ Danielle	Présente (arrivée à 12h30)	Mandat RAOULT Paul (valable jusqu'à 12h30)
		RAOULT Paul	Présent	
		TELLIEZ Nathalie	Excusée	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau		FLAMENGT Georges	Excusé	
		LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
1 autre représentant du collège au CB		FLAJOLET André - Président	Présent	
USAGERS NON ECONOMIQUES (7)				
Associations agréées de Protection de la Nature (Membres de droit)		HERBAUT Francine	Excusée	Mandat PATRIS Jacques
		HUGENTOBLER Eric	Présent	
		PATRIS Jacques	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique		CADET Jocelyne	Présente	
		SAILLIOT Pascal - Vice-Président	Présent	
Conservatoires régionaux d'Espaces Naturels (membres de droit)		BARBIER Luc	Excusé	Mandat HUGENTOBLER Eric
Assoc. agréees de Protection de la Nature compétence littoral milieux marins		BIGNON Jérôme	Excusé	
USAGERS ECONOMIQUES (5)				
Agriculture		LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Agriculture biologique (membre de droit)		*VACANT*		
Industrie		VASSANT Charlotte	Excusée	
2 autres représentants du collège au CB		BOUCHAIN Judith	Présente	
		RICARD Morgane	Excusée	

ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), ***Préfet Coordonnateur de Bassin - LECLERC Georges-François***		Excusé	Pas de représentant
DREAL HDF délégué de Bassin **LABIT Julien** *ou son représentant*		Excusé	Représenté par Mme CLERMONT-BROUILLET, accompagné de PREVOST Olivier et RAOUL Christophe
Directeur Général de l'ARS HDF **GILARDI Hugo** *ou son représentant*		Excusé	Représenté par FIORI Marie
DRAAF HDF **DESMET Björn** *ou son représentant*		Excusé	Représenté par FLORID Pierre-Philippe
DIRM Manche Est-mer du Nord **THOMAS Hervé** *ou son représentant*		Excusé	Pas de représentant
Directrice Territoriale NPDC de VNF ***MASSON Marie-Céline*** *ou son représentant*		Excusée	Représentée par ASSET Thibaud
Directeur Général de l'OFB ***DUBREUIL Pierre (Délégation M.BERTRAND)*** *ou son représentant*		Excusé	Représenté par LATOUCHE Emmanuelle
REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN (10)			
Assoc. Agréees de pêche et de protection du milieu aquatique	**BLANCHARD Michel**	Excusé	Représenté par Mr PAWAR
	FORTIER Francis	Présent	
	SKIERSKI Daniel	Présent	
Pêche maritime	**DACHICOURT Bruno**	Excusé	
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture	**LECONTE Paulin**	Excusé	
Associations agréées de protection de la nature	**BRUYELLE Jean-Charles**	Présent	
	LIEGEOIS Audrey	Excusée	
	MARIETTE Michel	Présent	
	WATTEZ Céline	Présente	
Comité Régional de la biodiversité	**HARLE D'OPHOVE Guy**	Excusé	

Membres Consultatifs	
	Présents
LECLERC Georges-François Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé, pas de représentant
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée, pas de représentant
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé, pas de représentant
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent

Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie (15)	
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée	Excusé, représenté par RAMETTE Séverine
FONTAINE Jean-Paul SAGE Scarpe Aval	Excusé, représenté par LAFONTAINE Adeline
MEQUIGNON Alain SAGE de l'Audomarois	Excusé, représenté par CASTILLON Laurence
BLONDEAU Alain SAGE de Marque Deule	Présent, accompagné de GUIGO Josepha
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys	Présent, accompagné de KOSINSKI Camille
FLAMENGT Georges SAGE Escaut	Excusé, pas de représentant
LENGLET Bernard SAGE de Haute Somme	Excusé, pas de représentant
STOTER Jean-Jacques SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers	Présent
CAZIN Thierry SAGE du Boulonnais	Excusé, pas de représentant
DEJONGHE Henri SAGE Authie	Présent, accompagné de WAYMEL Cassandre
TETARD Ghislain SAGE Canche	Présent, accompagné de CHERIGIE Valérie
RAOULT Paul SAGE de la Sambre	Présent, accompagné de GIRARDOT Luc
SPAS Thierry SAGE Scarpe amont	Présent
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA	Excusé, représenté par PRUVOST Thomas
CHRISTOPHE Paul SAGE de l'YSER	Excusé, pas de représentant

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
	Présents
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
PENISSON Buno	Présent
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
VERHAEGHE Séverine	Excusée

Autres Divers	
LEDOYEN Alexandre (Membre CB)	Présent
BLAREL Jacques (Chambre agriculture NDPC)	Présent
Prestataire PV / H2COM (DUVIVIER Isabelle)	Présente

Internes	
	Présents
MATYKOWSKI Isabelle	Présente
DOLLET Arnaud	Présent
BRANGER Pierre	Présent
UNANOA Sophie	Présente
AUBERT Géraldine	Présente
BOUCHET Simon	Présent
BIZAIS Patrice	Présent
GALLIAN Cécile	Présente
METERON Loïg	Présent
FLORIN Alexandra	Présente
DHAINAUT Delphine	Présente
VALENTIN Raphaël	Présent
LECLERCQ Lydie	Présente

RELEVE DE DELIBERATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AVIS	REFUSÉ / REPORTÉ	AMENDÉ	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 3 mars 2023	X			Adoption à l'unanimité
3		Document Plan d'Adaptation au Changement Climatique	X		X	Avis favorable à l'unanimité moyennant les remarques reprises en détail au PV de séance. avec Validation des 14 défis, Débats sur les 37 actions pour proposer la liste définitive au CB. Transmission pour adoption définitive en Comité de Bassin du 30 juin 2023.
4		Plan Eau	X			Avis favorable à l'unanimité sur la trajectoire de sobriété à 2030. Transmission pour adoption définitive en Comité de Bassin du 30 juin 2023.
5		Méthode d'élaboration globale de préparation du 12ème Programme d'Interventions	X		X	Avis favorable à l'unanimité moyennant quelques remarques pour l'organisation des groupes de travail. Transmission pour adoption définitive en Comité de Bassin du 30 juin 2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur VATIN ouvre la séance à 9 h 37 en l'absence de Monsieur FLAJOLET, Président de la CPMNP, retardé. Il propose de commencer par le sujet d'information concernant la tournée des SAGE.

Il explique également que la séance d'aujourd'hui revêt un caractère exceptionnel en raison des trois grands points d'information générale concernant des sujets stratégiques pour lesquels il est prévu une présentation identique pour la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification et pour la Commission Permanente Eau et Agriculture qui devaient avoir lieu initialement l'une le matin, l'autre l'après-midi. Afin d'éviter de doublonner la même présentation et de mobiliser inutilement du temps, il a été décidé exceptionnellement de présenter ces dossiers en commission conjointe. La session conjointe sera co-présidée par Monsieur FLAJOLET, Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification, et Monsieur LECLERCQ, Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture. Il sera question du travail effectué sur le PACC, le Plan d'Adaptation au Changement Climatique amorcé depuis le début d'année avec deux forums. Le second sujet est une présentation générale du Plan Eau. Enfin, le troisième point est consacré à la méthode et au planning pour la préparation du 12e programme d'Intervention.

Il ajoute que la séance débute en format CPMNP pour le premier sujet. Il s'agit d'un point d'information qui ne présente donc pas de difficulté par rapport à l'ouverture de cette commission.

POINT D'INFORMATION

2 - POINT D'ÉTAPE DE LA TOURNÉE DES SAGE

Madame AUBERT en référence au diaporama et au point n°2 du dossier de séance, fait la présentation du point d'étape de la tournée des SAGE.

Remarques et débats :

Madame MATYKOWSKI indique que cette tournée est différente de celle du second semestre 2020. Elle est axée sur l'échange, le dialogue et la co-construction. Le contrat de masses d'eau est proposé systématiquement pour tendre au bon état en 2027 pour les masses d'eau identifiées. Cette nouvelle forme de contractualisation soulève légitimement des questions, mais l'idée de cibler, de concentrer l'action sur ces masses d'eau en particulier reçoit globalement un accueil plutôt favorable. Elle rappelle qu'ils répondent en cela aux engagements et aux objectifs du SDAGE 2022-2027 et à une demande ministérielle de résultats rappelée dans la lettre de cadrage du 12ème programme d'intervention.

Monsieur VATIN souligne le caractère visionnaire de leur action au regard du contenu de la lettre de cadrage ministériel qui, dès la page 3, rappelle que « la gouvernance décentralisée et concertée avec l'ensemble des usagers est l'essence même des Comités de Bassin pour la planification de l'eau, mais qu'elle doit être déclinée et adaptée à l'échelle des sous-bassins ». Il s'agit bien de la ligne directrice qu'ils suivent depuis environ trois ans en essayant de traduire les orientations du SDAGE dans chacun des sous-bassins. Ils l'ont fait à travers l'opération PERISCOP et les contrats de masses d'eau. La question est de comment faire matcher au maximum les enjeux de bon état

écologique des masses d'eau avec toutes les interventions notamment de l'Agence de l'Eau et les actions permettant cette amélioration. Il relève également dans cette lettre de cadrage un élément nouveau qui est l'idée d'aller de plus en plus vers la contractualisation avec les territoires. Une orientation qui est la leur depuis maintenant trois ans à travers un travail de dialogue en profondeur avec chacun des sous-territoires. Il invite ceux qui ont participé à ces réunions à s'exprimer sur ce point.

Monsieur RAOULT témoigne de la densité et de la richesse de la réunion concernant le SAGE de l'Escaut. Il a particulièrement apprécié la présentation des masses d'eau dans chaque SAGE. En effet, depuis des années, la carte des masses d'eau n'avait pas été un élément décisif de leur réflexion alors qu'on leur répète que l'objectif est l'obtention de masses d'eau de meilleure qualité. Sur l'Escaut, le constat est très clair et très net. Il pense que ce document est un élément décisif dans leur réflexion. Il rappelle qu'ils seront d'abord jugés sur leur capacité à améliorer le nombre de masses d'eau en bonne qualité dans les prochaines années. Leur retard est important dans ce domaine. Il relève également l'analyse dans chaque masse d'eau des causes pour lesquelles ils ne sont pas bons. En effet, les raisons diffèrent d'une masse d'eau à une autre. Ils ont ainsi des précisions utiles et positives pour améliorer la situation dans les années qui viennent.

Monsieur VATIN rappelle que lors de la première tournée des SAGE et du bilan avec les CLE, le sujet du bon état des masses d'eau apparaissait comme un diagnostic médical où masse d'eau par masse d'eau, il fallait chercher ce qui n'allait pas et identifier les causes du mauvais état. Une démarche qui induit de dresser un diagnostic, faire une ordonnance et appliquer des remèdes. C'est le travail qu'ils réalisent actuellement : Faire matcher les actions et le diagnostic pour vraiment cibler les causes et être efficient en termes d'amélioration du bon état écologique. Bon état qui reste l'objectif n°1 dans la lettre de cadrage 2023 pour le 12e Programme.

Madame MATYKOWSKI ajoute que d'un point de vue opérationnel, même si les actions sont mises en œuvre directement sur le territoire par un certain nombre de maîtres d'ouvrage dont les EPCI, l'objectif fixé est de faire en sorte que les Commissions Locales de l'eau de SAGE en soient le chef d'orchestre notamment sur des sujets comme l'amélioration de la qualité de l'eau.

Monsieur VATIN souhaite préciser que ces tournées sont le fruit d'un travail de trois ans qui a débuté au sein de l'Agence, mais qui est aujourd'hui un travail collégial avec l'ensemble des services y compris de l'État et des SAGE.

Arrivées en séance de Monsieur HUGENTOBLER et de Monsieur le Président FLAJOLET.

Madame AUBERT précise, suite à la demande de précision de Madame CADET que la date pour l'Audomarois est bien le 14 septembre 2023.

Monsieur TETARD souhaite faire part de sa satisfaction de voir un compte rendu fidèle aux discussions qu'ils ont pu avoir avec des objectifs précis, mais aussi avec le souhait d'une participation plus active des usagers de l'eau sur leur territoire. Il souligne une nouvelle fois la nécessité que tout le monde partage le constat, les préconisations pour un travail plus efficace et plus rapide.

Monsieur STOTER indique avoir été la première CLE parmi les SAGE à accueillir la tournée. L'occasion d'un échange franc, tout à fait cordial et empreint d'une volonté commune d'avancer. Il souligne que dans les cinq ans qui viennent, 22 masses d'eau à l'échelle de l'Agence doivent être amenées à un bon état écologique. Son SAGE compte à lui seul neuf d'entre elles. L'échange qui s'est noué le 12 janvier dernier a permis de tracer des priorités sans parler du travail d'articulation de mise en compatibilité de leur SAGE avec le SDAGE qui leur a fourni une feuille de route. Cette

prise de conscience a été partagée, mais elle a été également réciproque avec à la fois des participants qui ont entendu les orientations de l'Agence pour se mobiliser, mais aussi l'Agence qui, à travers cette participation à une réunion plénière a pu prendre en compte quels étaient aujourd'hui l'engagement des uns et des autres, les actions entreprises, les points de blocage, les nombreux sujets prioritaires notamment en ce qui concerne les zones humides. Il fait observer que lorsqu'il est question de masse d'eau, il ne faut pas oublier qu'au moins deux tiers voire trois quarts des zones humides ont disparu durant les dernières décennies. Tous ces éléments doivent concourir au retour d'un bon état écologique avec tous les travaux qu'ils peuvent entreprendre pour la lutte contre l'érosion, les captages, les rejets urbains, industriels ainsi que la multiplication des captages agricoles sur son secteur de SAGE. Une multiplication qui pose déjà des problèmes notamment lorsqu'il sera question de sécheresse, de gestion et de partage de l'eau. Il souligne l'importance des voies de dialogue locales pour progresser ensemble. Il n'y a pas lieu, à ses yeux, de porter l'anathème sur tel ou tel ou dire qu'ici ou ici il n'y a rien à faire. Il est nécessaire d'agir collégialement sur un certain nombre de points plus diffus qu'il n'y paraît à une première lecture. Raison pour laquelle le diagnostic est important. Il ajoute que son territoire de SAGE travaille actuellement à une étude avec le BRGM pour voir aussi les effets du changement climatique sur la ressource en eau.

Arrivée en séance de Madame CLERMONT-BROUILLET

Monsieur le Président FLAJOLET prend dès son arrivée la présidence de la séance qu'il ouvre pour sa part officiellement à 9 h 57.

Il note avec satisfaction en écoutant les discussions qu'ils sont arrivés au cœur des problématiques liées au dérèglement climatique.

POINT DECISIONNEL

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 3 MARS 2023

Monsieur le Président FLAJOLET demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 3 mars 2023.

Pas de remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 3 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

POINTS DE DEBATS ET D'ECHANGES EN SESSION COMMUNE DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION ET DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

3 - PLAN ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PACC) : COMPTE-RENDU DES PROPOSITIONS DU 2ÈME FORUM « CHANGEMENT CLIMATIQUE » DU 13 AVRIL 2023 ET EXAMEN DES ACTIONS PRÉVUES AU PROJET DE PACC ARTOIS-PICARDIE

Monsieur VATIN en référence au diaporama et au point n°3 du dossier de séance, fait la présentation du Plan Adaptation au Changement Climatique (PACC) : Compte rendu des enseignements du 2ème forum « changement climatique » du 13 avril 2023 et examen des actions prévues au projet de PACC Artois-Picardie.

Madame UNANOA apporte des précisions à la présentation.

Arrivées en séance de Madame CRÉTÉ, Monsieur FAICT puis Madame LATOUCHE et Madame FIORI.

Remarques et débats sur les défis (enjeux) :

Monsieur le Président FLAJOLET fait remarquer qu'ils sont sur une trajectoire essentielle qui va les conduire au Comité de Bassin du 30 juin avec des décisions fondamentales pour une longue durée. Ils ont en réalité une responsabilité et une liberté. La liberté est celle d'arrêter l'ensemble des défis et l'ensemble des actions qu'ils doivent mener. Ils le font de façon totalement libre et responsable. La responsabilité est de choisir leurs servitudes. Cela signifie que demain, les CLE ne pourront pas dire qu'elles ne peuvent pas faire, ne savent pas faire ou ne savent pas quoi faire. Le Comité de Bassin va donner les grandes orientations que les territoires doivent mettre en application. Dans le cadre de leurs responsabilités locales, dans le cadre des engagements du Bassin, dans le cadre des solidarités partagées subies ou contraintes. C'est aussi cela le dérèglement climatique. Ils sont tous concernés. Dans l'enjeu B, « l'adaptation du monde économique et agricole », se trouve également ensuite l'enjeu D qui concerne essentiellement les collectivités territoriales qui n'échappent pas à la fois à la règle et au devoir de responsabilité, de partage, et de solidarité.

Il rappelle qu'aux côtés de Monsieur VATIN et de Monsieur le Préfet, il a mené depuis deux ans un véritable combat de reconnaissance pour les Agences en général et la leur en particulier. Le second combat qu'ils finalisent actuellement est relatif à l'enveloppe supplémentaire dont ils vont pouvoir disposer pour avoir les moyens de leurs ambitions. Il faut que l'utilisation de ces moyens soit totalement partagée. Ce qui fait leur force au regard du ministère, c'est d'avoir eu le courage de mettre des redevances à la hauteur des enjeux. Ils sont une des Agences, pour ne pas dire l'Agence, la plus vertueuse dans ce domaine. Le second élément est leur unanimité – même s'il y a eu une abstention – face à l'effort indispensable qu'il faut mener dans tous les domaines. Il ne s'agit pas de stigmatiser telle particularité ou tel comportement. Ils ont tous dit qu'ils avaient leur part de responsabilité. Toutes leurs différences essentielles pour que le débat ait lieu se sont toujours effacées face à l'intérêt général. Il souhaitait le dire ici parce qu'au moment où 90 % du chemin est fait pour la détermination de l'enveloppe financière qu'ils auront en supplément, il faut se rappeler que cette enveloppe n'est pas un gadget, mais servira à redéfinir les perspectives, faire des choix d'avenir indispensables pour tous les métiers sans exception. Qu'il s'agisse du monde industriel, celui des collectivités, le monde agricole ou les parlements de l'eau, il est visible qu'il y a eu une

rupture comportementale et intellectuelle en comparaison de l'année précédente. La sécheresse est passée. Lorsqu'il entend qu'il y a des prélèvements qu'il va falloir contrôler au niveau des commissions locales, cela signifie qu'il va falloir qu'ils s'occupent sérieusement de leur patrimoine. Voilà les enjeux devant lesquels ils se trouvent. C'est d'une part, des décisions qu'ils vont prendre et qui leur sont proposées. C'est d'autre part, assumer leurs responsabilités dans l'ensemble des secteurs géographiques de responsabilités qui sont les leurs et dans l'ensemble des secteurs administratifs qu'ils représentent. Le monde agricole n'est pas le seul à être tenu de porter une parole nouvelle. Les collectivités, les associations le sont aussi. Ils devront éviter comme cela a été fait de temps en temps par le passé d'aller vers un saupoudrage, mais vers la structuration encore plus importante de leurs politiques. L'enjeu environnemental et humain est tel qu'ils ne peuvent pas ne pas prendre leurs responsabilités.

Monsieur VATIN invite également Monsieur LECLERCQ en tant que Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture à prendre la parole.

Monsieur LECLERCQ, Président de la CPEA partage les propos de Monsieur FLAJOLET. Les seules choses à prendre en compte sont de voir autour de ces commissions et du Comité de Bassin toutes les problématiques liées à l'eau. Néanmoins, il existe également d'autres facteurs, d'autres enjeux dans les différentes filières qui doivent être pris en considération même si cela ne relève pas de leur compétence comme l'air ou la santé. Il est nécessaire de faire attention aux décisions qu'ils vont prendre. Concernant la gouvernance, avec la montée en puissance des SAGE et des Commissions Locales de l'eau, il lui semble intéressant, voire essentiel d'aller au plus près des problématiques. Si dans les grandes lignes, les problématiques de la Somme, de l'Aisne ou du Nord sont les mêmes, dans le détail, elles peuvent être différentes. Le problème est de donner les moyens à ces Commissions Locales et aux SAGE de pouvoir agir, c'est-à-dire des moyens réglementaires, mais aussi des moyens financiers qui sont autant d'éléments primordiaux dans le déroulé des différentes actions à venir.

Monsieur VATIN explique qu'il est question maintenant de la présentation des cinq enjeux et des quatorze défis. Il leur est demandé de valider ce premier cadrage. Viennent ensuite 37 actions, sur lesquelles ils pourront interagir en donnant leur avis sur celles à ajouter, supprimer ou à prioriser.

Monsieur SPAS observe que dans le 1er défi de l'Enjeu A « Recharger les nappes et favoriser l'infiltration de la goutte d'eau », les termes ne paraissent pas relever du même niveau. L'objectif est bien de recharger les nappes et le moyen est de favoriser l'infiltration. Il pose la question de savoir s'il n'est pas gênant de mettre ces deux éléments sur la même ligne.

Monsieur VATIN propose de réécrire le libellé sous la forme de « Recharger les nappes notamment en favorisant l'infiltration de la goutte d'eau ».

Monsieur le Président FLAJOLET remercie Monsieur SPAS pour cette précision sémantique.

Monsieur PATRIS relève que dans l'enjeu E « La gouvernance durable de l'eau », il est noté dans le 1er point « en cohérence avec l'aménagement des territoires à l'échelle des sous-bassins ». Il souhaiterait l'ajout « en cohérence avec l'aménagement des territoires dans le cadre d'une réflexion globale sur la santé environnementale ». Il ne faut pas selon lui déconnecter les problématiques de l'eau de celles de la santé environnementale, de l'écosystème et pas uniquement la santé humaine, c'est-à-dire la santé de toutes les ressources naturelles, dont l'eau fait partie. Il estime qu'ils ne peuvent pas se permettre d'omettre de citer la santé dans un problème d'adaptation au changement climatique, il est certain que le premier argument fondamental qui fonde et rend légitime leur

démarche est bien la santé qu'elle soit humaine, animale, végétale, et des écosystèmes. C'est le mot qui les guide dans leur réflexion.

Monsieur le Président FLAJOLET suggère que cette demande concerne peut-être le 3e point de l'enjeu E en modifiant le libellé ainsi : « Sensibiliser les acteurs du bassin aux enjeux de la santé des écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique ».

Monsieur PATRIS répond que la proposition de Monsieur FLAJOLET relève de la gouvernance, alors qu'il pensait l'intégrer à l'aménagement du territoire dans la mesure où l'eau, l'air sont un outil. Il est néanmoins d'accord pour la modification du 3e point de l'enjeu E : « Sensibiliser les acteurs du bassin aux enjeux de l'adaptation au changement climatique dans le cadre d'une réflexion globale sur la santé environnementale. »

Monsieur BLONDEAU fait part de sa gêne d'entendre depuis le début que les CLE sont les chefs d'orchestres alors qu'il n'a pas l'impression qu'ils soient à la baguette de la décision. Ils subissent souvent les décisions prises. Qu'il s'agisse des PLU ou des projets d'implantation, il est demandé aux CLE d'agir, de gérer, d'être le chef d'orchestre, mais ils ne tiennent pas les baguettes. Ce constat le gêne.

Monsieur le Président FLAJOLET comprend cette remarque. Les CLE n'écrivent pas la totalité de la partition. C'est justement ce qu'il a essayé d'expliquer dans son propos introductif à savoir que les CLE sont les parlements de proximité qui doivent à la fois intégrer des exigences qui sont définies, ici, sur l'ensemble du bassin, les adapter aux réalités locales, enfin, être présents sur les choix que font les communes et les intercommunalités quant à l'utilisation des espaces. Les CLE sont donc bien au cœur des risques de contradiction permanente entre le « devoir être », le « désir d'être » et « l'exigence d'avoir ». C'est la réalité. Il a fait part au ministre qu'ils sont fiers d'avoir un territoire entièrement couvert par des SAGE. Néanmoins, il le redit sans cesse, les SAGE ne sont pas tous arrivés à l'âge adulte. Il rêve de pouvoir réunir tous les six mois les présidents de CLE pour leur montrer qu'ils s'intéressent à la gestion quotidienne qui est la leur, mais en même temps rappeler un certain nombre d'exigences qui dépassent très largement les territoires. Il est d'accord avec les propos de Monsieur BLONDEAU, mais plutôt que de dire que ça ne marche pas, il serait préférable d'évoquer comment faire les quelques pas supplémentaires qui leur permettraient effectivement de dire que leurs SAGE sont à la fois opérationnels, compétents, autonomes et partenaires dans une sorte de « modulation » de la partition.

Monsieur VATIN ajoute à ce sujet qu'il s'agit d'un des points qui a été discuté et remonté lors des forums PACC, notamment lors de la deuxième session consacrée aux solutions, sur comment renforcer les compétences et la capacité des CLE. Cela reste un enjeu majeur qui relève du niveau national sur le plan purement législatif et réglementaire. En revanche, le bassin a la main sur la contractualisation. Dans sa feuille de route pour le 12e Programme d'Intervention, le ministre souligne l'enjeu de contractualisation à l'échelle des territoires et notamment des sous-bassins. L'Agence de l'Eau et le Comité de Bassin doivent mentionner dans l'écriture du 12e Programme l'orientation des moyens et des forces sous certaines conditions dans la contractualisation à l'échelle des territoires sur ces enjeux. C'est un point évoqué par ailleurs dans la lettre de cadrage dans une logique d'atteinte de résultat. Cette lettre vient d'être signée le 17 mai dernier par le ministre de la transition écologique. L'agence l'a diffusée pour l'heure aux présidents et aux vice-présidents des instances. À la demande de Monsieur FLAJOLET, elle sera diffusée à l'ensemble des membres du Comité de Bassin. Les administrateurs pourront constater que leurs attentes et préoccupations seront prises en compte dans le cadre des réflexions du 12e Programme : comment orienter les actions et les moyens pour aider les CLE des SAGE à avoir davantage de capacité d'action en

conditionnant ces moyens par exemple à des accords de territoires et des contrats territoriaux. Il cite le point qui figure en page 3 de la lettre de cadrage du 12ème programme : « *Des contrats territoriaux doivent être les plus larges, les plus transversaux possibles pour pouvoir assurer que les aides de l'Agence sont conditionnées à des changements structurels.* ». Là, les CLE seront à la manœuvre.

Monsieur le Président FLAJOLET émet le souhait, arrivé à ce stade, de leur dire à chacune et chacun, en leur qualité, de ne pas hésiter à saisir ceux qui sont sur le banc de touche à regarder ce qui est fait alors qu'ils pourraient être des partenaires. Il prend deux exemples : la discussion qu'ils ont eue, Madame MATYKOWSKI, Monsieur VATIN, Monsieur BRANGER et lui-même avec Monsieur Paul CHRISTOPHE, vice-président du Conseil Départemental du Nord, pour parler des spécificités du SAGE du Delta de l'Aa. Ils pensent qu'il y a une possibilité de partenariat localisé, finalisé où le département devient associé de leur volonté politique au niveau de l'Agence de l'Eau et apporte sa contribution complémentaire en vue de la réalisation d'objectifs. Il était la veille au téléphone avec Monsieur Christophe COULON, vice-président à la région, qui lui suggère qu'il serait de bon ton que d'ici un mois, la région et l'Agence de l'Eau puisse se rencontrer pour voir s'il n'y a pas des partenariats construits, territorialisés sur lesquels ils pourraient avancer plus rapidement et efficacement.

Avec le dérèglement climatique, il leur incombe l'obligation de changer les paradigmes, de « changer de braquet » et d'appeler en responsabilité des personnes qui ont peu ou prou des responsabilités similaires dans ces types de domaines. Le département du Pas-de-Calais, dont le vice-président est présent, a déjà exprimé de nombreuses fois son désir d'une politique volontariste sur ces domaines. Il pose la question de comment l'écrire. Ils ne peuvent l'écrire que de façon partenariale « Agence-département » pour ensuite la décliner dans la contractualisation que le département choisit pour tel ou tel territoire. Il note que l'Yser mentionne 4 500 assainissements non-collectifs dont 83 % ne sont pas conformes. Il pose la question de savoir s'il y a une politique publique partenariale avec les intercommunalités en rappelant que l'Agence l'avait fait 10 ans auparavant (animation des SPANC) avant de l'abandonner. Il s'agit de leur responsabilité première avec les Agences qui peuvent avoir une responsabilité financière tout en stipulant un certain nombre d'exigences. Il ajoute en faisant référence aux propos précédents concernant les prélèvements dans la nappe, que toute une série d'entre eux est aujourd'hui autorisée ou acceptée, mais que cela pose un problème de cohérence globale. La question est de savoir que faire.

Monsieur VATIN propose d'ajouter dans le second item de l'enjeu E « Responsabiliser les Commissions Locales de l'Eau (CLE) comme chef d'orchestre de l'adaptation au changement climatique en coordination avec les acteurs des territoires » le libellé « notamment dans le cadre de contrats territoriaux transversaux ». Cela répondra ainsi directement au 12e Programme d'Intervention de l'Agence. Il rappelle qu'il est écrit dans la lettre de cadrage qui va leur être transmise que ces contrats doivent associer l'ensemble des parties prenantes pour arrêter les priorités de financement. Un cadre sera donné s'ils sont d'accord pour ajouter cette mention.

Monsieur TETARD partage à 200 % ce qui vient d'être dit par Monsieur FLAJOLET. Il est absolument nécessaire, essentiel à ses yeux de mettre tout le monde autour de la table. Il plaide à la région pour qu'ils puissent travailler ensemble. Il faut l'écrire. Le dire, c'est bien, l'écrire, c'est mieux. Il souhaite également revenir sur une intervention précédente concernant la santé. Il est nécessaire de la mentionner aussi dans le document. Il faut parler de la santé environnementale, celle de la faune et de la flore, mais aussi et surtout parler de la santé humaine. Avec la sécurité, c'est une des priorités des Français. Les premiers mots échangés avec quelqu'un sont de lui demander comment il va. Il lui semble nécessaire de remettre l'humain au centre du dispositif. En ne parlant que de la santé environnementale, de la faune et de la flore, un certain nombre de leurs compatriotes considéreront d'abord la santé humaine comme prioritaire. Il faut leur faire comprendre

que la santé humaine découle aussi de la santé environnementale. En revanche, il lui paraît important de bien faire figurer les mots de « santé humaine ».

Monsieur PATRIS n'est pas tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. La santé humaine est certes la première entrée, mais la santé environnementale en compte quatre au total. Il est impossible de les isoler les unes des autres. D'un point de vue conceptuel, on demande aussi à une plante comment elle va, sans le verbaliser évidemment. Il ne faut surtout pas les séparer. Depuis des siècles, la santé n'était qu'humaine. Elle a été menée à sa perte par négligence du reste. Il invite à faire attention à ce genre de priorisation. La santé humaine est dépendante des autres.

Monsieur le Président FLAJOLET indique avoir marqué en note de synthèse « Sensibiliser les acteurs de bassin aux enjeux de la santé des écosystèmes environnementaux et humains ».

Monsieur PATRIS redit qu'il y a quatre entrées fondamentales. Le « One Health » repris par tout le monde surtout au niveau européen. En France, il l'est également par le gouvernement à travers le groupe Santé et Environnement, mais également dans le Plan National Sante et Environnement PNSE 3 et 4 qui sera décliné avec la région dans le PRSE.

Monsieur le Président FLAJOLET demande si tout le monde est d'accord avec la formule proposée.

Monsieur VATIN confirme le libellé proposé : « Dans le cadre d'une réflexion globale sur la santé des écosystèmes environnementaux et humains ».

Monsieur le Président FLAJOLET conclut qu'ils ont ainsi le chapeau qu'ils peuvent décliner ensuite.

Monsieur RAOULT ne souhaite pas jouer les rabat-joie, d'autant plus qu'il est président de la CLE du SAGE de la Sambre. Il entend depuis un an ou deux, une musique qui ne cesse de parler des CLE. Il rappelle les propos d'un président de Conseil général qui disait « qui paie commande ». Le budget des CLE étant ce qu'il est, faire croire qu'ils vont commander avec un budget aussi faible est idéaliste. Il fait observer que dans le CLE de la Sambre, il dépend d'un côté de l'agglomération de Maubeuge et des trois communautés de communes qui font les travaux. Il essaie de savoir ce qu'elles ont décidé, il essaie de pouvoir suivre ce qu'elles font, mais il y a un rapport de force politique qui n'est pas forcément en sa faveur. Il lui semble ne pas être le seul dans cette situation.

L'autre question est que les SAGE sont un schéma fondé sur les réseaux hydrographiques. C'est une réalité géographique incontestable. En revanche, l'eau du robinet ne provient pas des rivières exception faite de la Lys. Pour le reste, l'eau vient des nappes phréatiques. Or, la géographie des nappes phréatiques ne correspond pas à la géographie des réseaux hydrographiques. Cela signifie que lorsqu'il est dans la Sambre, la nappe phréatique qui s'y trouve déborde largement dans le Cambrésis. La difficulté est de se dire que les intérêts bien compris d'un territoire de SAGE ne correspondent pas forcément aux intérêts généraux de l'alimentation générale en eau potable de ses habitants. Cette question est moins sensible dans l'Aisne, dans la Somme, dans le Pas-de-Calais puisqu'ils ont la nappe de la craie. Il y a, grosso modo, de l'eau partout sauf dans le Nord. Dans la mesure où il y a peu d'élus du Nord dans l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, malgré ses 2,5 millions d'habitants, il a l'impression que ce département est par moments oublié. En clair, il n'y a pas de nappe phréatique de Dunkerque à Lille. Il faut bien aller chercher l'eau ailleurs. Ailleurs, c'est soit dans l'Avesnois, dans le sud du département ou dans le Pas-de-Calais. Il conçoit que chaque SAGE voit ses intérêts sur son territoire, mais il faut qu'il y ait des liens et des interconnexions. C'est encore plus vrai qu'avant avec la crise climatique. Raison pour laquelle il a plutôt tendance à être

plus jacobin que girondin et dire que c'est à l'Agence de l'Eau de trancher sur l'intérêt général au-delà de l'intérêt bien compris de chaque SAGE.
Il ne faut pas oublier cette dimension pour dépasser les contradictions ou les intérêts contraires qui peuvent apparaître. Ils sont, ici, ceux qui doivent définir les intérêts généraux du territoire de l'Agence par rapport à chaque SAGE. Il le dit d'autant plus qu'il est sur un SAGE qui « exporte de l'eau », même s'il n'aime pas beaucoup le mot, de l'Avesnois jusqu'à la Métropole et la Flandre intérieure. C'est au sein de cette instance que la définition de l'intérêt général doit se décider et non au niveau de la présidence de la Sambre. Une situation politique qu'il vit et qu'il résume par une expression déjà entendue « cette eau-là est à moi ». Il souligne la poussée identitaire visible dans l'ensemble des territoires. Poussée d'autant plus sensible lorsque s'ajoutent des demandes successives d'implantations de projets industriels qui nécessitent un ou deux millions de m^3 d'eau. Selon lui, c'est l'Agence qui doit traiter ces questions et non écouter le président du SAGE qui va dire que cette eau est à lui. Il le dit d'autant plus facilement qu'il est président de SAGE. Il faut une politique de territoire la plus proche possible de la population et des élus. Il invite à ne pas oublier cette autorité supérieure nécessaire pour pouvoir régler les problèmes.
Il termine par l'exemple d'une exploitation qu'il a visité récemment. Il fait le constat qu'ils n'échapperont pas à l'irrigation et aux nouveaux captages. La question est de savoir quoi faire ensuite pour se mettre autour de la table. Il donne l'exemple d'un captage défaillant deux ans auparavant où il a fallu brusquement amener l'eau par camion pour constater que deux kilomètres plus loin, un agriculteur a fait le sien pour faire pousser ses oignons blancs. Il constate que la réalité géographique est très variable même sur deux kilomètres et qu'il faut en avoir conscience.

Monsieur le Président FLAJOLET souligne que Monsieur RAOULT touche le cœur du dispositif à savoir ce qui est de la responsabilité de l'Agence sur l'ensemble du Bassin Artois-Picardie et ce qui peut être délégué en termes de décision au niveau territorial. Jusqu'à maintenant, toutes les demandes utilitaires ont pu être satisfaites grâce aux interconnexions, aux autoroutes de l'eau, etc. Aujourd'hui, la vraie question n'est plus là. Elle est désormais patrimoniale. Il ne s'agit plus de dire « je fais une demande utilitaire », mais de savoir si le patrimoine est suffisant pour assurer le bénéfice de cette demande. Il s'agit de la question posée par Monsieur RAOULT. C'est au niveau de responsabilité, ici, du « grand parlement » que se trouve la réponse.

Monsieur VATIN suggère une amélioration du premier item de l'enjeu E « La gouvernance durable de l'eau ». Le point 2 est consacré aux sous-bassins. Le point 1 réaffirme la coordination et la gouvernance solidaire à l'échelle du bassin. Il propose de l'améliorer en écrivant « Promouvoir et maintenir une gouvernance forte de l'eau au niveau du bassin, en particulier une gouvernance solidaire autour du partage de la ressource ». De cette façon, est réaffirmé en n°1 que l'enjeu se situe d'abord sur une échelle bassin, mais en n°2 qu'il y a bien une subsidiarité compte tenu de la spécificité des territoires sans oublier les inter-bassins.

Monsieur le Président FLAJOLET constate qu'il est nécessaire de retravailler le texte, car il va devenir en quelque sorte une référence. Il ne faut pas qu'il se transforme en handicap ou en « caillou dans la chaussure » à leur niveau comme à celui des bassins. En effet, tous les utilitaires vont s'y engouffrer en disant « oui, mais… ».

Madame CLERMONT-BROUILLET est d'accord avec les propositions qui sont faites. Cependant, elle suggère d'utiliser plutôt le nom de « comité de bassin » au lieu de « bassin » puisqu'ils sont dans la partie gouvernance. Écrire « Le comité de bassin en rapport avec les CLE » montrerait l'instance et les parties prenantes autour de la table.

Monsieur VATIN conclut qu'ils vont retravailler le texte et prendre en compte les différentes propositions faites pour présentation en comité de bassin.

Madame LATOUCHE souhaite excuser l'absence de Monsieur BERTRAND, Directeur régional de l'OFB, qu'elle représente aujourd'hui. Concernant le texte, à ce stade du niveau de synthèse de la présentation des défis et attachant de l'importance aux mots, quelques-uns leur apparaissent manquer. Il leur semble ainsi dommageable que le mot « biodiversité » n'apparaisse pas à ce stade de l'écriture. Bien sûr, il est en creux dans les enjeux notamment l'enjeu C, mais elle demande s'il n'est pas possible de le faire figurer explicitement. Le second terme est la « sobriété » notamment en référence au Plan eau, même si, là encore, il est en creux dans l'enjeu A. Enfin le terme de « sécheresse » n'apparaît pas y compris parmi les risques. Elle reconnaît qu'ils n'ont pas fait de propositions d'ajout dans les délais impartis, néanmoins, le risque de sécheresse est un risque bien connu des populations, y faire référence aujourd'hui permettrait d'améliorer la compréhension et la lisibilité de leur propos.

De façon transversale, ils l'ont dit avec le « One Health », c'est une approche globale qu'elle soutient. Elle demande si la question de l'articulation avec les autres politiques publiques, notamment climatiques et de la préservation de la biodiversité ne mériterait pas d'apparaître également. Il est beaucoup question de cohérence avec les politiques d'aménagement, mais les autres politiques publiques – et cela figure dans le texte du plan d'adaptation de l'Agence – ressort à plusieurs endroits. Elle demande si, là aussi, il ne serait pas utile d'ajouter la mention de cohérence des politiques publiques.

Monsieur le Président FLAJOLET profite de cette intervention pour signaler que le conseil d'administration de l'OFB s'est réuni la veille à Paris. Il souhaite saluer la belle promotion de Monsieur Olivier THIBAULT, ancien directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie devenu le nouveau directeur de l'Office Français de la Biodiversité. Il ajoute que ce dernier lui a écrit qu'il aura le souci de renforcer le travail de partenariat entre l'OFB et l'ensemble des Agences de l'Eau.

Monsieur HUGENTOBLER partage ce qui vient d'être dit, notamment par Madame LATOUCHE. Il invite à lire le Monde Diplomatique du jour qui consacre quatre pages à la question de l'eau. Charlie Hebdo a également sorti un hors-série, un article de Fabrice NICOLINO illustré avec humour. C'est un sujet qui « transpire » maintenant au niveau des médias grand public. Le point intéressant – et ils en parlent un peu à travers la sobriété – est qu'ils doivent passer d'une politique de l'offre (l'eau était là, abondante) à une politique de la demande et travailler sur une politique de réduction de cette demande. Il lui semble important de faire apparaître la « sobriété » et la « biodiversité ».

Il relève également dans l'action 21 « Élaborer des stratégies foncières de préservation des zones humides et développer des Aires Terrestres Éducatives ». Pour lui, une Aire Terrestre Éducative n'est pas un enjeu foncier. Il ne s'agit pas de restaurer un bon état écologique des masses d'eau, mais plutôt d'une gouvernance durable d'un territoire et de l'eau avec des enfants. C'est un dispositif assez particulier, d'ordre éducatif en lien avec l'éducation nationale et l'OFB. Il suggère pour plus de logique à son sens de déplacer cette partie de l'enjeu C à l'enjeu E.

Monsieur LEVEUGLE revient sur les propos de Monsieur PATRIS concernant le trio « eau-air-sol » qui est la base de la biodiversité. Il est d'accord avec qui a été dit sur la santé environnementale, mais il invite à ne pas oublier de conserver un équilibre. S'ils veulent continuer à innover et à entretenir, cet équilibre concerne également la santé économique dans un contexte de pénurie des moyens de financement des besoins.

Il rappelle que le monde agricole étudie toujours les modes de réutilisation ainsi que le système d'infiltration rural et urbain. Il s'interroge sur comment faire figurer dans les défis le risque qu'une recharge de nappe d'eau, un travail sur l'infiltration n'engendre d'autres problématiques de pollution irrémédiable pour les générations futures. Il est nécessaire à ses yeux de veiller à l'innocuité de ce qui est employé.

Monsieur VATIN préconise de valider globalement le schéma proposé moyennant les remarques et les réécritures suggérées. La copie amendée leur sera renvoyée.

Arrivée en séance de Monsieur RAOUL Christophe.

Madame STAELEN, membre de la CPEA, souhaite intervenir sur la question de la restauration du bon état écologique des masses d'eau. Elle relève que l'Yser a été mentionnée au sujet des pollutions. En tant que vice-présidente à la CLE du SAGE de l'Yser, elle tient à préciser que dès que des travaux sont entrepris sur sa commune, ils essaient de mettre aux normes l'assainissement, en passant de l'unitaire au séparatif. Des aides existent pour l'assainissement collectif, or elle note qu'il est question de 4 500 assainissements non collectifs sur l'Yser dont la plus grande partie n'est pas aux normes. Elle déplore qu'il n'y ait plus d'aides pour le non collectif.

Monsieur VATIN souhaite redire, une nouvelle fois, qu'il y a toujours des aides dans ce bassin. 10M€ ont été réservés dans le programme, exceptionnellement et uniquement dans ce bassin. Ces aides existent. Néanmoins, il souligne que l'Agence de l'Eau n'a pas les moyens humains pour gérer les particuliers. Elle ne peut pas être l'opérateur direct des particuliers. Raison, pour laquelle ils ont inscrit, à la demande de Monsieur FLAJOLET, le maintien des aides sur les zones à enjeu, sous réserve qu'il y ait une maîtrise d'ouvrage publique. Il le répète, l'Agence ne pourra jamais agir en direct auprès de chaque particulier. Des collectivités sont là pour le faire. Elles sont responsables compétentes sur l'assainissement collectif et le non collectif. Dire que les aides n'existent pas est faux. Ils en ont d'ailleurs donné beaucoup en début de programme.

Monsieur le Président FLAJOLET souligne qu'à ce sujet la lettre de Monsieur Paul CHRISTOPHE fera l'objet d'une étude et d'une réponse.

Monsieur LEDOYEN revient sur l'intervention de Monsieur LEVEUGLE qui évoque les générations du futur. Il demande s'il serait possible de mentionner, au moins, dans l'enjeu E, l'idée d'un partage intergénérationnel. C'est peut-être intrinsèque à l'idée de l'adaptation au changement climatique, mais il juge qu'il faudrait le mentionner explicitement. Il ne s'agit pas uniquement de la jeunesse, mais de l'idée d'une politique intergénérationnelle.

Monsieur RAOULT rebondit sur l'affirmation de Monsieur VATIN concernant les aides disponibles pour l'assainissement non collectif. Il rétorque qu'il est impossible aujourd'hui de consommer cet argent dans les conditions imposées. Il faut qu'il fasse le travail sur un terrain privé à la place du privé. Chose qu'il ne sait pas faire et qu'il ne veut pas faire. Il sait très bien que le particulier va lui dire que cela coûte plus cher de passer par son syndicat que de le faire lui-même ou qu'il va lui incomber la responsabilité des travaux, bien ou mal faits. Au bout du compte, ils constatent que l'argent n'est pas utilisé parce qu'eux, syndicats, ne peuvent et ne veulent pas le faire. Il préconise de revenir à l'ancien système d'une subvention au particulier sur les travaux qu'il a effectués. C'est un débat. Sur tout le territoire de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, il ne connaît qu'une seule communauté de communes dans le Nord de l'Aisne qui l'a fait avec tous les risques que cela comporte. C'est un constat. Il le regrette d'autant plus lorsqu'il lit le retentissement des deux pages

de la Voix du Nord consacrées à la demande d'un assainissement collectif dans la localité de Fontaine-aux-Bois. Assainissement collectif qui n'a pas été réalisé en raison d'un coût de 30 000 € par maison alors que le plafond est actuellement de 15 000 €. Un problème qu'il faut expliquer aux journalistes et aux habitants du hameau tenu à l'écart. Le SIDEN-SIAN NOREADE compte 24 000 maisons en individuel. Il pose la question de savoir comment faire s'il accepte un plafond de 30 000 € sans parler du contrôle de la chambre régionale des comptes qui va lui signifier qu'il a gaspillé l'argent public, sur la base qu'un assainissement individuel coûte 10 000 € environ alors qu'il a financé un investissement à 30 000 €.

Monsieur le Président FLAJOLET propose de ne pas entamer ce débat ce matin. En revanche, il s'engage à organiser un débat entre les 15 présidents de CLE, la direction de l'Agence et le Comité de Bassin sur cette question. En effet, cette question a une histoire, en particulier dans le Bassin Artois-Picardie. Il rappelle qu'à une époque, dans cette même salle, ils réunissaient les 27 contrôleurs publics d'assainissement non collectif pour leur dire comment faire. Cette politique a été abandonnée, non pas volontairement, mais contrainte par la baisse continuelle de leurs ETP et de leurs moyens financiers. Il a fallu qu'ils se recentrent sur ce qui était considéré comme essentiel. Il n'empêche qu'aujourd'hui, avec le dérèglement climatique, la sécheresse, l'augmentation des micropollutions, etc. la question peut être reposée. Il ne dit pas qu'elle est facile à traiter, mais il faut qu'ils aient le courage de le faire. Ils pourraient imaginer d'organiser un colloque sur ce sujet en septembre ou octobre.

Monsieur VATIN est tout à fait d'accord pour cette séquence de travail. *(N.B : Suite à cette proposition en séance de la CPMNP, la Conférence des Présidents de CLE de SAGE a été organisée le 29 septembre 2023 matin).*
Il propose de voter la maquette avec toutes les remarques faites en reprécisant une nouvelle fois qu'une version corrigée leur sera renvoyée pour le comité de bassin du 30 juin.

Monsieur le Président FLAJOLET fait un résumé des demandes qui consiste à garder la trame en incluant les ajouts concernant la biodiversité, la sobriété, l'irréversibilité, l'intergénérationnel, les écosystèmes environnementaux et humains, la présence éventuelle d'autres partenaires, la question de la sécheresse. Il demande s'ils sont d'accord sur ce principe sachant que ce vote engage sur le contenu global qui reviendra sous une forme définitive devant eux au Comité de Bassin du 30 juin prochain.

Avis favorable à l'unanimité moyennant les remarques reprises en détail au PV de séance.

avec Validation des 14 défis,

Madame UNANOA poursuit sa présentation avec le résultat du vote par correspondance pour les actions à supprimer ou ajouter et les propositions de l'agence en référence au dossier et diaporama de séance.

Remarques et débats sur les actions :

Madame LEVEUGLE souhaite réagir concernant la proposition de suppression de l'action 7 « Favoriser la mise en place de compteurs télétransmis chez tous les usagers pour un suivi en continu des consommations ». En effet, elle est à l'origine de cette demande. Elle explique que tous les compteurs Linky ont été changés, or en début d'année, le gouvernement a demandé à chacun de réduire sa consommation d'énergie. Avec ce compteur, il était possible de visualiser sa consommation dès le lendemain. Pour les compteurs d'eau - du moins dans son agglomération - ils

reçoivent une facture une fois par an avec un acompte tous les six mois. Il lui semble impossible de contrôler quoique ce soit dans ces conditions. Si rien n'est fait, elle ne voit pas comment faire baisser la consommation des usagers. C'est la raison pour laquelle elle avait fait cette proposition. Elle est déçue qu'elle ne soit pas retenue même si elle reconnaît que cette solution est compliquée.

Monsieur VATIN suggère qu'ils peuvent maintenir cette proposition dans la mesure où rien n'empêche de parler de « favoriser ». En revanche, il ne voit pas comment le Comité de Bassin pourra agir sur ce point. C'est davantage à la main des services d'eau. Il ne dit pas que cette idée n'est pas bonne, ils peuvent la conserver sous l'angle de « favoriser », mais qui dit « plan d'action » dit « action ».

Madame LEVEUGLE suggère que l'idée soit au moins remontée politiquement, car aujourd'hui, il n'existe aucune obligation.

Monsieur SPAS se demande, au sujet des compteurs Linky, combien de personnes ont consulté leur consommation. Il a compris que c'était tellement un flop qu'ils ont mis des limiteurs. Il souligne que c'est bien de mettre à disposition une information, mais c'est toujours bien également de vérifier son nombre d'utilisateurs. Il rappelle que la volonté de mettre des compteurs Linky n'était pas seulement de permettre aux citoyens de savoir ce qu'ils consommaient.

Madame LEVEUGLE précise que ce n'est pas ce qu'elle a dit.

Monsieur VATIN propose de la maintenir en indiquant que cela relève de compétences autres que celles du Comité de Bassin. En revanche, il suggère de garder les fusions proposées (action 35 et 36).

Concernant les actions à ajouter, il conseille de rester dans un cadre très limité fort de l'expérience qu'une liste de 200 actions est impossible à mener. Il y a d'ores et déjà 37 propositions, l'idée est de ne pas en ajouter trop et d'en retenir quelques-unes.

Il ajoute pour faire le lien avec l'intervention de Madame LEVEUGLE qu'ils ont constaté que d'autres actions pouvaient être utiles, mais qu'elles ne relevaient pas de la compétence de leur bassin. En revanche, ils pourraient les garder pour mémoire dans leur laïus.

Monsieur le Président FLAJOLET pense utile qu'à un moment donné d'établir une fiche qu'il appellerait « souhaits à l'attention du législateur ». Toute une série de choses d'intérêt général demande une correction législative. S'ils sont d'accord et sous réserve de l'immense majorité, ils peuvent faire remonter cela aux législateurs, au-delà des 2 représentants présents en Comité de Bassin.

Monsieur VATIN note que cela permettrait de récupérer des propositions qui ne sont pas à leur main aujourd'hui, mais qu'ils pourraient garder et faire remonter.

Monsieur LECLERCQ, Président de la CPEA, indique ne pas être entièrement d'accord avec la première proposition de « systématiser la récupération d'eau de pluie dans les nouvelles constructions ». Il l'est pour les anciennes constructions, en revanche pour les neuves, il s'agit du zéro rejet. Aujourd'hui dans les PLUi ou dans les documents d'urbanisme, il faut mettre « zéro rejet ». La nappe est en effet le premier réservoir.

Madame CRÉTÉ, membre de la CPEA, fait part de sa gêne concernant la mesure 34 « systématiser la définition d'objectifs sectoriels de réduction de consommation d'eau dans les SAGE ». Dans la

mesure où existent dans les défis les notions de sécheresse et d'inondations, elle aimerait que soit ajoutée la possibilité de gestion de l'eau notamment en créant des réserves pour se prémunir des inondations. Cette question concerne davantage l'agriculture que les autres secteurs. Il s'agit d'une demande du monde agricole d'avoir des réserves qui garantissent moins d'inondations et se remplissent lors des hauts niveaux d'eau. Elle aimerait que cette mesure ne soit pas une mesure particulière, mais soit ajoutée à la mesure 34. Elle considère que « systématiser la définition d'objectifs sectoriels de réduction de consommation d'eau » est davantage une question de mise en œuvre des moyens pour réduire mais aussi pour garantir aussi une activité.

Elle observe que l'Agence de l'Eau se donne beaucoup de défis à relever qui sont totalement louables. Cependant, elle juge qu'il faudra aussi regarder à un moment donné le mot « économie ». Même si elle est induite dans les écosystèmes, c'est l'économie qui permet de financement les actions. Elle est d'accord pour avoir des objectifs très louables, mais s'ils ne regardent pas à préserver l'économie - et l'agriculture fait partie de l'économie – elle craint que les objectifs souhaités ne soient pas réalisés.

Raison pour laquelle, dans un contexte d'alternance d'épisodes de grande sécheresse et de pluies abondantes, il lui semble intelligent de vouloir garder l'eau sur leur territoire via des réserves d'eau qui permettent également l'infiltration dans les nappes.

Monsieur SAILLIOT ne souhaite pas que ses propos soient considérés comme une opposition à ce qui vient d'être dit, mais il rappelle qu'il y a déjà eu une grande réflexion sur le moyen de favoriser l'infiltration de l'eau. Il ne veut pas qu'il y ait une opposition entre l'économie, l'écologie, la biodiversité. Toutes les paroles doivent être respectées. C'est le rôle de cet espace de permettre de s'exprimer selon une approche systémique et qui doit le rester. Il pense que, globalement, le stockage de l'eau n'est pas forcément une solution qui leur permet d'avoir justement la cohérence qu'ils souhaitent faire avancer. Il est vrai qu'il était question tout à l'heure d'une parole nouvelle. Il pense qu'il s'agit moins d'une parole nouvelle que d'une parole de transition dans laquelle un certain nombre de mots, d'objectifs apparaissent comme la sobriété, l'infiltration qu'ils connaissent depuis longtemps, le travail des sols. Il ne s'érige pas en donneur de leçons, mais ils savent qu'il existe beaucoup de solutions en agronomie auxquelles ils sont attachés. Il préférerait qu'il soit question de ces solutions-là plutôt que des solutions de stockage qui ne lui semblent pas répondre à leurs objectifs. Sans compter qu'économiquement, toutes ces surfaces doivent être entretenues, traitées. Ce n'est pas toujours évident. Raison pour être vigilant à ne pas générer un système qu'ils auraient du mal par la suite à maintenir et préserver de façon efficace surtout en termes d'économie.

Monsieur HUGENTOBLER explique que l'enjeu est de travailler sur des méthodes agricoles comme la conservation des sols ou des outils comme des bassins d'expansion de crue sur des zones humides naturelles avec un soutien des systèmes de polyculture élevage qui permettraient d'absorber l'eau quand elle est là. C'est-à-dire d'être à l'absorption à la parcelle et non sur des stockages qui posent beaucoup de questions, qui risquent d'exacerber certains conflits sur une appropriation de l'eau à l'image de ce qui se passe dans les Deux-Sèvres et dans d'autres départements du sud de la France. D'autres parties du document parlent bien d'accompagner l'évolution du modèle agricole. C'est bien à cela qu'il faut réfléchir et amener les choses.

Madame CRÉTÉ souhaite qu'il n'y ait pas de méprise quant à ses propos. Elle entend qu'il faille « oser » de nouveaux mots, mais ils peuvent aussi « oser » des mots qui font peur. Lorsqu'il est question de l'eau, l'agriculture a déjà travaillé sur ce sujet. Elle fait notamment référence aux 4R. Ils doivent travailler sur les variétés qui permettent d'utiliser moins d'eau, sur les sols, garder les systèmes de polyculture élevage, travail du sol, culture de conservation, etc. Tout ce travail, accompagné par l'Agence de l'Eau est fait depuis très longtemps. Elle savait en prenant la parole

sur la question des réserves que ce mot inquiète beaucoup et fait penser immédiatement à Sainte-Soline. Mais si à un moment donné, ils veulent intégrer les changements climatiques qui arrivent, en sachant que l'eau va tomber en abondance sur un sol sec, si rien n'est fait, ils auront besoin de bassins ou d'un système équivalent. La question se posera de savoir si le sol partira en boue dans les rues et dans les fleuves ou si l'eau sera conservée et stockée. Peut-être faut-il aborder ce sujet loin des conflits de Sainte-Soline et regarder comment construire quelque chose d'intelligent lorsqu'on sait qu'il va tomber toujours autant d'eau, mais pas dans la même mesure temporelle. La question est de savoir comment faire pour que cette eau ne reparte pas à la mer en quantité importante et éviter que la boue n'inonde les villages. C'est dans cet esprit-là que les représentants agricoles travaillent. Elle savait que le mot réserve allait faire bondir dans le contexte actuel, elle ajoute néanmoins qu'elle parlait bien de petits ouvrages.

Monsieur le Président FLAJOLET souligne la chance d'avoir à disposition une richesse de vocabulaire qui permet de parler de « réserve », « retenue collinaire », « bassin d'orage », « bassin de rétention », « zone d'expansion de crue », etc. En réalité, tout ceci mérite d'être regardé avec beaucoup plus d'attention qu'auparavant sachant que la presse se fait écho d'interdits et d'obligations. L'agriculture est devant le dérèglement climatique comme le sont les collectivités territoriales et les industriels. Tout le monde est concerné par ces modifications. Il mentionne un post où il écrit qu'il ne faudrait pas que le progrès soit régressif, c'est-à-dire être au bord de l'abîme et faire un grand pas en avant en pensant que ça ira mieux. Cela mérite d'être regardé, mais ça ne peut pas l'être en tant qu'ajout banal à l'alinéa d'une mesure.

Monsieur VATIN observe que ces sujets relèvent davantage de l'enjeu B voire le A que de l'enjeu E de la gouvernance. Afin d'éviter d'exclure toute solution, il suggère de modifier la rédaction du 1er point des défis : au lieu de « recharger les nappes et favoriser l'infiltration de la goutte d'eau », écrire « assurer la bonne gestion quantitative et durable de la ressource prioritairement en rechargeant les nappes sans exclure d'autres solutions ». Cela ne crée pas d'exclusion.

Madame MATYKOWSKI poursuit cette suggestion en précisant que sur l'action 4, il ne faut pas être dogmatique sur ces sujets. C'est bien à l'échelle des territoires qu'il faut regarder, car les solutions ne seront pas les mêmes si on se situe en tête ou en aval du bassin-versant. L'action 4 pourrait être libellée de la façon suivante : « Réaliser un état des lieux de la disponibilité de la ressource en eau en fonction des évolutions climatiques et des usages à l'échelle du bassin, des 15 sous-bassins et en interbassins pour proposer un plan d'action adapté aux enjeux du territoire ».

Monsieur VATIN précise que cela permet de rappeler que 95 % de la réserve d'eau est souterraine. Les bassines, les retenues sont dans le sous-sol. Il rappelle que sur le bassin Artois Picardie il n'y a pas d'eau magique, de neige, de glacier, de barrage hydroélectrique. Le rechargement des nappes est donc prioritaire, essentiel.

Monsieur le Président FLAJOLET note que tout a été dit. Il pense qu'un certain nombre de retenues collinaires sont tout à fait envisageables parce qu'elles correspondent au territoire. Il n'oublie pas que l'agriculture de leur région va être soumise à des tensions très fortes de la part de leurs voisins belges et hollandais.

Monsieur VATIN ajoute que sur l'aspect économique, il y a toutes les actions de l'enjeu B qui concernent l'agriculture.

Monsieur LEVEUGLE souligne combien l'élevage est important pour l'agriculture. En revanche, il considère que les « ZEC » ne peuvent pas être utilisée pour y faire paître du fait des risques sanitaires des sols. Il donne en exemple l'Aisne ou la Seine-Normandie, où les ZEC fonctionnent lorsqu'il y a des inondations : ils font face ensuite à des maladies comme le ténia et à une herbe qui

n'est pas dans les normes sanitaires. Il y a tout un travail à faire pour bien catégoriser. Il rappelle qu'il y a également sur ce point l'action menée à travers « Clim'eau FIL » et le travail conduit depuis trois ans. Cela concerne 15 filières (l'élevage, les grandes cultures, les pommes de terre, les légumes, etc.) qui vont du producteur au transformateur en passant par le collecteur pour arriver jusqu'au consommateur. Ils ont tous regardé comment s'adapter. Une démarche qui s'inscrit dans les 3A évoqués par Madame MATYKOWSKI « agir », « anticiper », « accompagner », ainsi que les 5R dont a parlé Madame CRÉTÉ.

Il souhaite également revenir sur le mot « systématiser » de l'action 34 « Systématiser la définition d'objectifs sectoriels de réduction de consommation d'eau dans les SAGE ». En reprenant les propos précédents de Madame MATYKOWSKI, il met l'accent sur le caractère différent de chaque SAGE. Dans la mesure où ils travaillent SAGE par SAGE, il invite à veiller à ce que « systématiser » les objectifs sectoriels ne devienne pas une usine à gaz dans certains SAGE. Il ne veut en aucun cas bloquer quoi que ce soit. Il préférerait parler davantage de mode de gestion que de systématisation des objectifs. Objectifs qui peuvent ne pas être atteints. C'est la différence entre une politique d'objectifs et une politique de résultats.

Madame MATYKOWSKI propose d'utiliser le verbe « définir ». La réduction de la consommation d'eau dans les SAGE demeure l'objectif.

Monsieur le Président FLAJOLET observe que les perspectives fondamentales de la lettre ministérielle adressée aux présidents de Comités de Bassin sont intégrées là.

Monsieur FAICT, membre de la CPEA, revient sur la stigmatisation systématique des bassines à l'image des événements de Sainte-Soline et d'ailleurs. Il met l'accent cependant sur la diversité d'appréhension qui existe à travers des bassins qui peuvent être aussi une force d'infiltration du sol. Il invite à le prendre de cette façon et non à considérer immédiatement la bassine comme un gros mot. C'est la question qui est posée. Que peut faire l'eau qui tombe pour rendre service à l'ensemble de la société, des activités et des usagers particuliers avant de la renvoyer dans les milieux naturels. Il ne s'agit pas de la capter pour soi et de ne rien en faire. À la sortie d'une période de grande sécheresse, le sol est pratiquement non infiltrable. Il faut qu'il se réhumidifie. Il s'agit de savoir quoi faire de cette eau. La maintenir sur un sol ou la laisser se déverser dans un cours d'eau en provoquant des inondations et des accidents. Il juge comme du bon sens de la maintenir dans un bassin, en récupérer une partie et la forcer à la ré-infiltration.

Enfin, concernant l'utilisation à plusieurs reprises du terme de « patrimoine de l'eau », il fait observer que la logique veut d'essayer de préserver voire de faire fructifier son patrimoine avant de le transmettre. C'est la même chose pour l'eau afin de pouvoir transmettre ce patrimoine aux générations futures.

Madame LATOUCHE souhaite rappeler que la nature a besoin d'eau elle aussi. Il est prioritaire de permettre à l'eau hivernale de réirriguer l'ensemble des écosystèmes pour que cette nature puisse continuer à vivre et à produire l'ensemble des services qu'elle rend. S'il s'agit de priorité, elle propose que ces questions de recharge de nappe, mais aussi de ré-irrigation de l'ensemble des écosystèmes pendant l'hiver puissent être considérées comme une priorité partout où ça peut l'être, sachant qu'il n'y aura plus du tout d'eau en été. Elle souhaite souligner et soutenir la proposition faite en amont de la réunion sur l'utilisation de la biodiversité aquatique comme indicateur. L'OFB travaille beaucoup sur ce sujet actuellement en cherchant à mieux qualifier l'impact des sécheresses notamment sur la biodiversité aquatique de manière à outiller les lieux de décision avec les bons argumentaires et la visualisation de ces impacts. Cet indicateur lui paraît tout à fait intéressant pour suivre la situation.

Elle souhaite également réagir sur un sujet en rapport aux différentes actions. Il s'agit du monitoring et de l'accès à la connaissance. Cet accès à la connaissance est bien mentionné dans les enjeux « développer et partager la connaissance de l'état quantitatif de la ressource en eau ». Il est effectivement très important. En revanche, peut-être, peuvent-ils regretter que dans les actions listées, ils n'indiquent pas de pas de temps. Elle rejoint en cela Madame LEUVEUGLE. S'ils n'ont connaissance de l'état de la situation quantitative de l'eau que tous les ans ou deux ans, ils auront des difficultés à prendre les bonnes décisions notamment au niveau des CLE. Elle demande s'il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur la question du suivi de la consommation en eau. Un point qui rejoint le sujet des compteurs pour installer ou du moins viser à installer un monitoring de la gestion quantitative au plus près des moments de décision des participants à cette règle. Elle suggère de mieux le préciser, par exemple dans l'action 4. L'idée d'un état des lieux fait penser qu'ils se pencheront sur cet état des lieux toutes les x années. Entre deux, le risque est de piloter cette gestion à l'aveugle ou du moins avec des informations insuffisantes.

Monsieur le Président FLAJOLET confirme qu'ils ont bien noté toutes ces remarques. Il ne sait pas s'ils auront une réponse à toutes les questions, mais Monsieur VATIN a une réunion l'après-midi même sur des outils de connaissance qui pourraient les aider à répondre à un grand nombre de leurs interrogations. Il propose, à partir des remarques émises, de retravailler le texte qui, il le rappelle, est une première ébauche. La seconde ébauche leur sera envoyée pour une nouvelle discussion le 30 juin prochain en Comité de Bassin. Discussion qui sera suivie d'un vote.

Monsieur VATIN propose de s'arrêter à ce stade sur le volet « plan d'action ». Il confirme qu'ils ont bien pris note des remarques et des propositions d'ajouts ou de suppressions. Ils doivent maintenant valider ou émettre des objections sur l'architecture et la trame globale – et non le détail de l'écriture - du plan d'adaptation au changement climatique qui leur a été communiqué. Ils doivent avancer sur le document pour le proposer au prochain Comité de Bassin.

Monsieur TETARD formule une objection qui touche un sujet extrêmement délicat. S'ils n'y prennent pas garde, les enjeux liés à l'eau seront paradoxalement l'allumette qui mettra le feu à la société française dans les décennies qui viennent. Ils ont besoin de leur agriculture comme ils ont besoin de leur économie. Il pense que du point de vue environnemental, il n'est pas très efficace d'importer des produits qui viennent du Mexique, du Brésil, de Chine ou de l'Inde. Ils font machine arrière et le président de la République l'a compris en souhaitant réindustrialiser et assurer l'autonomie alimentaire comme l'autonomie sécuritaire. Il n'est pas d'accord pour maintenir le mot « systématiser » (l'action 34). Cela va à l'encontre de ce qui a été dit en début de matinée où il était question de vouloir améliorer la concertation, partager les diagnostics, partager les préconisations. Là, il est question de « systématiser ».

Monsieur le Président FLAJOLET interrompt Monsieur TETARD dans la mesure où il a été décidé tout à l'heure de supprimer ce mot pour répondre ainsi à une objection précédente.

Monsieur TETARD entérine ce point en ajoutant que, concernant l'agriculture, ils doivent travailler avec la région. Il rappelle qu'il est membre de la commission agricole régionale. Un travail est à mener sur les variétés, les sols, mais aussi les outils. Un sol humidifié est un sol plus perméable. C'est une manière aussi d'améliorer l'infiltration de l'eau.

Monsieur FORTIER est satisfait de voir que la parole change avec des objectifs et des solutions davantage fondées sur la nature. Il souligne qu'un cours d'eau est une artère, une zone humide, un poumon. L'état du territoire est un indicateur naturel. Lorsqu'il est question de réindustrialisation, ils peuvent voir également que la masse d'eau est une forme de souveraineté sur un territoire. S'ils prennent les nappes phréatiques, ils ont des indicateurs de masses d'eau et de volumes prélevables. Collectivement, ils peuvent se répartir une masse d'eau disponible à un instant donné et la suivre

sur les plans de captage. Ils savent qu'ils vont avoir des tensions, que cela va devenir une source d'enjeux partagés. L'irrigation avec les 4°c supplémentaires ne va plus être sur deux mois de manière intensive, mais sur quatre mois. S'ils ne changent pas, à minima, de modèle agricole, les étés vont être très rudes. Cette année, c'est l'Italie qui trinque. Un anticyclone nous a protégés en France. Mais ce qui se passe en Italie avec les inondations, va nous arriver un jour. Il suffit que l'anticyclone ne soit pas au même endroit, ils auront des épisodes catastrophiques comme en Belgique, deux ans auparavant. Ces dérèglements climatiques et ces épisodes très pluvieux passent très près de nous.

Monsieur VATIN demande s'il y a des objections sur la structure du dossier, l'organisation générale du document en vue de la présentation en Comité de Bassin. Le document a été communiqué une quinzaine de jours auparavant, s'ils n'ont pas eu le temps de regarder, ils peuvent convenir de leur faire remonter leurs remarques. Il souhaite néanmoins pouvoir en poursuivre la rédaction moyennant tous les échanges de ce matin.

Monsieur le Président FLAJOLET suggère d'intégrer la série de remarques de la matinée. Il accorde avec Monsieur VATIN encore une semaine pour des contributions écrites, des ajouts supplémentaires voulus. Il propose de considérer qu'il y a, ce matin, un accord de principe global pour aller vers une présentation générale du document le 30 juin, lors du Comité de Bassin, dans lequel il y aura toujours la phase de discussion.

Monsieur VATIN précise qu'ils recevront le document d'ici une quinzaine de jours maximum afin qu'il puisse être présenté au Comité de Bassin du 30 juin. Ils ont donc bien une semaine pour leur faire part de leurs réactions.

Monsieur FORTIER suggère au sujet de la liste définitive, la possibilité d'une hiérarchisation des actions.

Monsieur VATIN regrette qu'ils soient pris par le temps, mais indique que proposer une hiérarchisation dans chacun des enjeux fait partie des réactions qu'ils peuvent leur faire remonter dans la semaine.

Avis favorable à l'unanimité moyennant les remarques reprises en détail au PV de séance.

sur les actions supprimées et ajoutées.

Le document Plan d'Adaptation au Changement Climatique reçoit un avis favorable à l'unanimité moyennant les demandes d'amendements.

Transmission pour adoption définitive en Comité de Bassin du 30 juin 2023.

6 - PROJET DE PLAN D'ACTIONS NITRATES

Madame CLERMONT-BROUILLET, Directrice régionale adjointe de la DREAL en référence au point n°6 du dossier de séance et au diaporama, présente le projet de Plan d'Actions Nitrates.

Monsieur RAOUL complète la présentation.

Remarques et débats :

Monsieur VATIN précise que ce point n'est pas un point pour avis, mais pour information.

Madame CLERMONT-BROUILLET indique que ce point sera également présenté pour information au Comité de Bassin du 30 juin. Le groupe de concertation se réunira le 5 juillet de 10h 00 à 12 h 00. Le projet de PAR sera ensuite finalisé durant l'été pour être intégré au processus de consultation officielle dès la rentrée avec l'avis de l'autorité environnementale, la consultation du public et l'avis du Comité de Bassin qu'il faudra caler dans les Comités de Bassin du second semestre.

Monsieur le Président FLAJOLET fait part de plusieurs retours qu'il a eus concernant l'accélération des retournements de prairies. Il a cru comprendre dans ce qui vient d'être présenté qu'il y a un questionnement au sujet des exigences du SDAGE pour savoir jusqu'où « la mise en compatibilité s'impose avec le constat des réalités individuelles ». Il demande si cela signifie qu'ils constatent simplement que les prairies sont retournées et il ne se passe rien ou y a-t-il effectivement une politique de remise en état de ce qui n'aurait pas dû être retourné.

Madame CLERMONT-BROUILLET répond que c'est tout l'enjeu du débat sur le sujet. Savoir s'il s'agit de prescriptions individuelles « un pour un » strictes, s'ils font des systèmes de compensation ou créer des systèmes de mutualisation sachant que les contraintes sur la PAC pourraient également disparaître au même moment. C'est un des points forts du débat sur le sujet.

Monsieur GAYET, membre de la CPEA, souhaite apporter la vision du Pas-de-Calais et s'avoue surpris des retours évoqués par Monsieur FLAJOLET. Il explique qu'ils exercent une pression forte, mais néanmoins amicale sur la profession agricole concernant les retournements de prairies. Retournements qui sont suivis avec beaucoup d'attention. Tous les signalements qui leur parviennent sont contrôlés. Les quelques contrevenants sont poursuivis avec une obligation de réimplantation qui crée un certain nombre de difficultés assez conséquentes pour l'agriculteur, pour la conduite de son exploitation et les déclarations qu'il fait. Même si les modifications peuvent parfois attendre un an, tout cela est suivi avec beaucoup de précision. D'où son étonnement. En revanche, des agriculteurs peuvent retourner les prairies dans le cadre des autorisations données. Certains sont valides et licites, d'autres ne le sont pas, mais ils n'ont pas constaté de phénomène d'accélération.

Monsieur le Président FLAJOLET précise qu'il ne parlait pas en tant qu'élu du Pas-de-Calais, mais en tant que Président du Comité de Bassin.

Monsieur FAICT ne comprend pas non plus cette remarque sur les retournements excessifs. Les retournements sont encadrés, soumis à autorisation.

Monsieur GAYET pense que cela fait peut-être référence à la période, deux ans auparavant, où il n'y avait plus le verrou du seuil de la PAC. Il n'y avait pas d'autorisation nécessaire à avoir pour pouvoir retourner au titre de la PAC. Cela a probablement entraîné un nombre important de retournements, mais ils étaient licites. Il n'y avait donc pas matière à poursuivre. Cette possibilité a pris fin l'année suivante. Ils sont revenus de nouveau dans cette dynamique. Ils verront cette année si le quotient d'évolution des surfaces en prairies par rapport à la surface agricole utile maintient ce critère.

Monsieur RAOUL signale que l'objectif est clairement de s'aligner sur les dispositions actuelles du SDAGE.

Madame CRÉTÉ confirme qu'il existe un coefficient de non-retournement et que la région des Hauts-de-France est la seule à l'avoir. Ce coefficient est calculé tous les ans. Si vous le dépassez, vous êtes dans l'obligation de demander l'autorisation à l'administration. C'est ce qui est fait. Ceux qui ne respectent pas cette obligation sont dans le viseur de l'administration. Elle souligne l'importance des prairies, leur caractère patrimonial essentiel à l'instar de l'eau. En revanche, lorsque quelque chose est important, une valorisation financière est à un moment donné attendue. C'est à ses yeux ce qui manque aujourd'hui. Ils sont obligés de prendre l'aspect individuel dans le désir collectif. S'il y a un intérêt pour les prairies, cela suppose, à un moment donné, un financement pour les conserver. Elle rappelle que les prairies sont liées à l'élevage. Or, chacun a entendu parler du positionnement de la Cour des comptes sur ce sujet. Apparemment, l'élevage n'est plus souhaitable. Il en faut moins, car il participe à la dégradation de l'environnement. Il faut comprendre que la situation est compliquée pour les agriculteurs pour savoir s'ils doivent garder leur élevage ou pas. D'un côté, il est désigné comme pollueur, de l'autre, il lui est interdit de retourner ses prairies. Une situation qui n'incite pas à conserver l'élevage.

Monsieur le Président FLAJOLET relève qu'il n'y a pas une agriculture, mais des agricultures tout comme il y a des élevages.

Monsieur LEVEUGLE remercie Monsieur GAYET pour ses précisions quant à la réglementation. Il souhaite conforter les propos de Madame CRÉTÉ en disant qu'à un moment donné, vouloir des prairies, c'est vouloir un éleveur et pour qu'il y ait un éleveur, il faut une rémunération pour qu'il puisse vivre de son métier. Ils ne pourront pas travailler l'un sans l'autre. La question des prairies se posera s'il n'y a plus d'élevage.

Concernant le PAR 7, il rappelle qu'il fait partie des négociateurs. Le monde agricole aimerait rendre le PAN 7, dans sa transcription au PAR 7 pour les Hauts de France, compatible avec différentes réglementations compréhensibles par les agriculteurs. S'il l'est, ils seront efficaces dans leur application. Ce sont des moyens sur lesquels il travaille.

Monsieur FLORID donne raison à Monsieur GAYET lorsqu'il parle des prairies permanentes, mais le monde de l'agriculture parle de prairies permanentes au titre de la PAC, le monde de l'environnement parle des prairies au sens large, c'est-à-dire toutes les autres prairies en plus des prairies permanentes au titre de la PAC. Il n'est donc pas forcément question de la même chose. Les prairies au titre de la PAC sont entièrement encadrées plus encore par le code de l'environnement lorsqu'il s'agit de prairies humides. En revanche, il existe des prairies dites non permanentes, temporaires, des prairies « simplement ». Là, il est vrai qu'ils s'aperçoivent que, globalement, ces dernières ont tendance à disparaître. En effet, comme l'ont expliqué Madame CRÉTÉ et Monsieur LEVEUGLE, il y a des contraintes économiques en face. Il y a deux aspects. L'un totalement verrouillé même s'il y a quelques contrevenants, l'autre, « la Prairie » au sens large, soumise à des retournements dus aux contraintes économiques.

Monsieur RAOUL ajoute au sujet des prairies qu'il y a une réflexion en cours avec la profession agricole pour avoir un volet ambitieux d'accompagnement du PAR sur ce sujet. Il y a effectivement des contraintes sur l'élevage, mais ils ne peuvent pas se contenter d'interdire l'élevage, il faut un accompagnement.

5 - PRÉPARATION DU 12ÈME PROGRAMME D'INTERVENTION : MÉTHODE D'ÉLABORATION GLOBALE

Monsieur VATIN en référence au point n°5 du dossier de séance et au diaporama de séance, fait la présentation de la préparation du 12ème Programme d'Intervention : méthode d'élaboration globale.

Monsieur DOLLET et Monsieur BRANGER complètent la présentation.

Remarques et débats :

Monsieur le Président FLAJOLET estime nécessaire de faire un point très précis sur le sujet de de la sécurisation de l'adduction en eau potable. Un certain nombre d'élus semblent se dire qu'il est possible de retarder à nouveau la période 2026 comme étant la période d'engagement définitive des intercommunalités de l'eau. Il ajoute qu'il s'agit d'un combat totalement dépassé. Il faut nécessairement qu'ils puissent aller vers des outils opératoires conséquents, majeurs et compétents. Ils ne peuvent pas continuer à penser qu'un taux de fuite de 40 % est satisfaisant et qu'un prix de l'eau à 0,80 € le m^3 est une performance. Non. Tout cela est complétement dépassé au regard des enjeux d'aujourd'hui. Il le dit simplement, parce qu'ils auront ce débat, ici. Ils ont encore des syndicats qui représentent des extrêmes minorités territoriales, mais qui ne sont pas au rendez-vous des nécessités opérationnelles. Il remercie les membres du Comité de Bassin, car ce qu'ils écrivent depuis quelques années, transparaît dans la lettre du ministre. Il en profite pour dire que le débat sur la remontée des redevances mérite d'être sur la table.

Madame MATYKOWSKI ajoute que le sujet des fuites prend d'autant plus d'importance qu'il concerne les trajectoires de sobriété par usage qui sont un des points forts du Plan Eau. En conséquence, gagner des volumes importants de non-prélèvement d'eau lorsqu'ils sont sur des trajectoires de sobriété pour tous les usages, devient un enjeu fort dans tous les domaines.

Monsieur VATIN résume l'idée directrice de cette méthode en précisant qu'il s'agit d'avoir d'un côté des groupes transversaux qui permettent de ne pas s'enfermer tout de suite dans des logiques d'usagers pour passer ensuite à la logique des différents collèges qui sont les leurs.

Monsieur LECLERCQ, Président de la CPEA trouve cette méthode intéressante dans le sens où elle laisse la place à la concertation et aux discussions transversales. En revanche, il demande si, d'un point de vue technique, ces échanges auront lieu en présentiel, en visioconférence ou mixte. Sa préférence va à une formule mixte qui permet d'éviter les soucis de déplacement.

Monsieur VATIN répond qu'ils n'ont pas encore réfléchi à ce point, mais il note cette proposition.

Monsieur LECLERCQ précise que le but est d'avoir un maximum de participants.

Monsieur VATIN observe que cela demandera des moyens, mais qu'ils vont y regarder. À titre personnel, il privilégie toujours le présentiel tout en soulignant qu'ils se pencheront sur les moyens techniques disponibles pour permettre aux personnes ne pouvant pas se déplacer d'être néanmoins présentes.

Madame LATOUCHE demande comment va s'articuler le calendrier avec les résultats des études qui permettront la mise à jour des prospectives climatiques, les études Explore2. Elle pense qu'il serait intéressant pour tous ces travaux de disposer d'éléments actualisés en matière de prospective. Elle relève justement que les données figurant dans le plan d'adaptation sont très anciennes.

Monsieur VATIN précise qu'ils l'ont prévu. Ils savent qu'ils vont avoir Explore2 d'ici la fin de l'année. Ils actualiseront le document lorsqu'ils l'auront.

Monsieur TETARD demande si, dans la mesure où le groupe de travail n'est pas encore constitué, il serait possible de prévoir d'y intégrer les représentants de « bras armés » du territoire tel que le SYMCEA.

Monsieur VATIN répond que le cœur du dispositif est orienté avant tout sur les membres du Comité de Bassin, mais il n'est pas fermé à inviter d'autres experts ou des personnes qui souhaiteraient participer.

Monsieur DOLLET pense que cela pourrait être même nécessaire, en tout cas, pour les premiers groupes de travail. Il pense que tout ce qui peut leur permettre d'avoir une meilleure vision notamment du terrain est utile. Ils n'inviteront pas tous les syndicats, toutes les collectivités, mais ils sont preneurs de l'avis de ces experts. En revanche, la vocation des seconds groupes de travail est d'aborder directement l'écriture des délibérations. Cela concerne plutôt les membres du comité de bassin.

Monsieur le Président FLAJOLET ne voit aucun problème à ce qu'il y ait dans les groupes de travail transversaux, des experts hors Comité de Bassin ou des acteurs de terrain souhaitant participer sous réserve de ne pas avoir une assistance trop pléthorique. Il demande à Monsieur VATIN si chacun recevra des propositions pour s'inscrire à des groupes de travail transversaux avec une case demandant leur proposition éventuelle pour un ou deux experts ou acteurs de terrain qui permettent ainsi de dynamiser le débat. Ceci uniquement sur les groupes transversaux puisqu'ensuite, en tant que membres du Comité de Bassin, ils ont une responsabilité décisionnelle. Elle ne peut pas être diluée avec d'autres. C'est la responsabilité des membres. Ils doivent assumer un certain nombre de choses par exemple les redevances qu'il évoquait tout à l'heure. Ils ont baissé les redevances en raison du plafond mordant. Ce dernier étant supprimé, la question est de savoir s'ils reviennent sur cette décision pour donner des moyens d'accompagnement supplémentaires. Il n'a pas d'a priori, mais il pose le débat.

Monsieur VATIN retient la suggestion de Monsieur FLAJOLET sur l'envoi d'un formulaire qui comportera deux cases « membre du Comité de Bassin » et « proposition pour d'autres participants ». Se pose néanmoins la question de devoir être présents s'ils veulent un bon fonctionnement. Il faudra s'inscrire, venir ou être présent en visio. Il demande à Monsieur DOLLET combien de réunions sont prévues sur la première partie pour le temps qu'il faudra consacrer.

Monsieur DOLLET répond que lors du 11e Programme, ils avaient organisé deux réunions pour la première partie, mais pas pour tous les groupes.

La méthode d'élaboration globale de préparation du 12ème Programme d'Interventions reçoit un avis favorable à l'unanimité moyennant quelques remarques pour l'organisation des groupes de travail.

Transmission pour adoption définitive en Comité de Bassin du 30 juin 2023

Monsieur STOTER souhaite apporter une voix dissidente à ce qui vient d'être dit dans la mesure où ils ont évoqué dans ce 12e Programme et dans la lettre de cadrage ministérielle des priorités d'intervention. Il veut revenir sur ce qui a été dit concernant les fuites des réseaux. L'objection habituelle est de dire que l'eau perdue retourne de toute façon à la nappe. Certes. Il souligne cependant l'idiotie à pomper de l'eau pour la réinjecter ensuite. Alors qu'il est lui-même un élu, il

souhaiterait mettre l'accent sur un phénomène qu'il rencontre quelquefois concernant des syndicats d'eau. Peut-être font-ils partie de ceux évoqués par Monsieur le Président et qui proposent l'eau à moins de 1€ le m^3. Ils ont à leur tête des présidents de syndicats d'eau qui président, mais dont il attendrait davantage qu'ils agissent. À ses yeux, être président de syndicat d'eau n'est pas une rente, mais c'est une façon de s'impliquer et de se responsabiliser. Il en appelle quelquefois aux services de l'État et à cette instance, pour une certaine inaction alors qu'il est beaucoup question de partenariat, de travailler conjointement. Il y a en face une inaction qui n'est pas sanctionnée. Il ne se passe rien et rien ne se passe. Pendant ce temps-là, eux, avec peu de moyens, ils doivent avancer, atteindre des objectifs. Tout cela mis dans un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau globale qui concerne tout le monde, qui associe tous les partenaires. Pourtant, certains sont « ailleurs » et en tout cas, ils ne sont pas mobilisés à la hauteur de ce qu'ils devraient être. Il se dit que les services de l'État qui sont quelquefois prompts à reprendre des libellés de délibération, sont beaucoup moins interventionnistes pour secouer quelques endormis pour des priorités qui sont pourtant des priorités fortes de la société. Il le dit juste avant que ne soit évoqué le Plan Eau dont il ne doute pas un instant que tous les présidents de syndicat se seront saisis depuis sa parution.

Monsieur le Président FLAJOLET le remercie pour ce témoignage à la fois incisif et corrosif, mais ô combien réel.

Monsieur PATRIS fait remarquer que l'inaction pour la qualité de l'air est aujourd'hui punie et sanctionnée au niveau européen. Demain, elle le sera pour l'eau.

Monsieur RAOULT souhaite réagir à ce qui vient d'être dit et qu'il juge semblable aux procès de Robespierre. Il demande à Monsieur STOTER d'avoir le courage politique de donner des noms. Il se sent concerné par cette attaque injuste.

Monsieur le Président FLAJOLET glisse à Monsieur RAOULT qu'il n'a pas tout écouté de l'intervention de Monsieur STOTER qui a commencé par parler d'un certain nombre de « petits syndicats », ce qui élimine d'emblée celui qui est grand par sa taille. Il invite à passer au point suivant, le Plan Eau.

4 - PLAN EAU

Monsieur VATIN en référence au point n°4 du dossier de séance et au diaporama présente le Plan Eau et la proposition de trajectoire sobriété à 2030.

Monsieur DOLLET complète la présentation.

Remarques et débats :

Monsieur le Président FLAJOLET précise que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a travaillé en totale synergie avec le préfet coordonnateur de bassin.

Monsieur VATIN indique que dans une trajectoire où les Agences de l'Eau doivent intégrer 475 millions de redevances supplémentaires, ils commenceront probablement par le relèvement des taux de redevances prélèvements. Il ajoute qu'il est également prévu dans ce schéma-là de penser à un rééquilibrage entre les différentes composantes de ces redevances. C'est une demande forte des parties prenantes au niveau national. Il est question des redevances classiques du petit cycle, des factures d'eau, mais il faut essayer de rééquilibrer avec les redevances-prélèvements, les redevances-pollutions diffuses en réfléchissant aux redevances micro plastiques, à la redevance énergie. Il y aura également une partie budgétaire pour la biodiversité.

Enfin, il précise qu'ils ont rencontré récemment des élus du secteur de la Marque-Deûle de la Métropole, un territoire qui est très en tension. Ils ont déjà inscrit la trajectoire de sobriété dans leur projet en visant -10 % à cinq ans tous domaines confondus (usagers, entreprises, etc.). C'est donc réalisable nonobstant le fait qu'ils sont vraiment au pied du mur. Cela touche un million d'habitants sur une population de cinq millions. Il pense donc que cette maquette est réalisable.

Monsieur le Président FLAJOLET fait observer qu'ils sont tenus à ce type de maquette vu les circonstances, mais il appartient au Comité de Bassin d'en vérifier la véracité. Il ne s'agit pas seulement de dire « on va faire ». La question est de savoir si cela est réellement fait et quels sont les moyens d'accompagnement qu'ils acceptent de mettre sur la table pour faire en sorte de passer de la théorie à la pratique. Ce point concerne tout le monde sans exception. Ils peuvent se permettre de faire à ce sujet des propositions audacieuses voire dérangeantes.

Monsieur VATIN indique que ce qu'ils proposent est réaliste et pragmatique. Il ne faut pas bloquer le développement. Ils savent qu'il y aura un développement économique, agricole ou industriel. Ils font ainsi du « plus-moins ». C'est ce que demande le Président de la République. Continuer à développer des zones d'irrigation va devoir être compensé ailleurs. Même chose pour l'industrie. La question est de savoir quelles économies réaliser sur tout le tissu industriel existant. C'est ce que traduit la notion de « +10/-10 ». Une fois cette trajectoire décidée, il s'agit de savoir comment le faire. C'est là que le plan d'action qui viendra ensuite sera important.

Madame MATYKOWSKI souligne le côté à la fois pragmatique et ambitieux du plan. Concernant l'agriculture, cela signifie que l'augmentation des surfaces irriguées et des volumes supplémentaires prélevés doit être compensée par une optimisation, ailleurs. Concernant l'industrie et depuis le début du 11e programme, un certain nombre d'actions et d'entreprises ont été accompagnées pour baisser leur prélèvement en eau. Pour atteindre les objectifs visés à 2030, il faudra au moins multiplier par deux les économies d'eau par rapport à la dynamique 2029-2022. Il est question de pragmatisme, mais il ne faut pas mollir.

Monsieur LEVEUGLE est d'accord avec ce qui vient d'être dit concernant la sobriété pour le monde agricole. Néanmoins, les surfaces irriguées vont augmenter. D'où la nécessité d'être vigilants, mais aussi être innovants sur toutes les autres eaux qui peuvent être exploitées dans différentes configurations. Cela ne concerne pas uniquement l'usage agricole, mais aussi l'usage urbain. Il réaffirme que de plus en plus d'agriculteurs irrigueront. Dans le cadre de Clim'eau Fil, ils ne cherchent pas à augmenter les quantités irriguées, mais ils constatent une tendance à cette augmentation même dans les modèles agro-météo. Il est donc nécessaire de travailler sur la sobriété, sur l'intégration et la discipline des nouveaux. Il note qu'avec l'arrêté sécheresse promulgué l'année dernière, ils passent d'un système horaire de gestion de l'eau à un système volumétrique. Ils ont donc toute une panoplie de travaux mis en place par les chambres d'agriculture avec des applications, des outils qui permettent de le faire. Et ce, sachant que la Somme travaille déjà sur un sujet, l'Aisne sur un autre. Il rappelle qu'ils cherchent aussi à s'adapter à travers Clim'eau Fil. Il invite à en faire la présentation, une fois le premier bilan terminé, dans la mesure où ce travail a réuni 15 filières et plus d'une centaine de participants y compris au niveau industriel afin de faire avancer les choses.

Monsieur STOTER souhaite faire une réflexion d'ordre plus général. Il pense qu'il y a encore une belle marge de progression sur des volumes importants dans le secteur industriel, dans celui de l'agriculture, mais aussi dans les volumes pompés évoqués précédemment. Il pense utile de sensibiliser tout à chacun, à commencer par soi-même, sur le fait que l'eau est une énergie. Il pense que, dans la société française, l'économie d'énergie est une notion acquise. Ce n'est pas certain

pour l'économie de l'eau. L'eau est pourtant une énergie. Il y a juste à voir l'état dans lequel se trouve quelqu'un qui n'a pas bu pendant quelques jours. Dans toute démarche de sobriété, il retient l'impact du changement climatique qui les a mobilisés. Il signale qu'ils travaillent dans le bassin-versant de la Somme avec le BRGM sur une étude qui les amènera à des scénarios sur les effets du changement climatique sur la ressource en eau par échéance de 30 ans, de 2020 à 2050 et ainsi de suite. Il convient qu'il est toujours difficile de se projeter sur des périodes longues, mais ils n'incluent pas seulement des aspects historiques, ils intègrent également des informations données par des climatologues. Le SDAGE les invite à une définition des volumes disponibles et à aller jusqu'à une règle de répartition par usages en conservant un volume minimum pour le bon état et le bon équilibre. En tant que SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, il y est particulièrement sensible. En début de séance, il a rappelé qu'ils avaient neuf masses d'eau devant être en bon état sur les 22 que compte l'Agence. Il souhaite donc souligner à nouveau combien il est important, collégialement, de faire passer l'idée dans le grand public que l'eau est une énergie. Puisqu'il est question aujourd'hui d'économiser l'énergie, il est nécessaire d'économiser l'eau.

La trajectoire de sobriété à 2030 du Plan Eau reçoit un avis favorable à l'unanimité. Transmission pour discussion et avis en Comité de Bassin du 30 juin 2023

Monsieur le Président FLAJOLET conclut en soulignant qu'ils ont beaucoup travaillé, beaucoup débattu ce matin, mais qu'il ne s'agit en réalité que du début d'un processus. Il les invite à continuer d'être des participants actifs.

Monsieur VATIN remercie les équipes pour le travail de préparation qui a été fourni.

Monsieur le Président FLAJOLET remercie les membres de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification. La séance est levée à 12 h 38.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION

André FLAJOLET

LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE

Thierry VATIN

Publié le
0 2 OCT. 2023
Sur le site internet de l'Agence